



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° : AMI/06-2025/UGP/ HISWACA

Projet : Projet Régional d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique Centrale Série de Projet 2 (HISWACA - SOP2).

Financement : Prêt BIRD N° 9661 / ID : P180085.

Objet : Recrutement d'un Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (S.VBG) pour le Projet HISWACA

1. Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Statistique sous régional, le Gouvernement a sollicité et obtenu un prêt de la Banque mondiale à travers la mise en place du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistique en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO/ HISWACA en anglais).

Le projet HISWACA vise à apporter une assistance aux pays et aux organismes régionaux participant au projet à mettre en place des systèmes statistiques performants et durables. Cet objectif sera atteint en veillant à l'adoption des normes internationales et la production des sources de données et des indicateurs les plus critiques pour le suivi-évaluation des programmes de développement nationaux et internationaux. Au-delà de combler le manque de données, le projet veille à ce que les pays mettent en place des sous-systèmes statistiques cohérents et complémentaires dans chaque domaine.

Les activités à mener portent sur les quatre (4) composantes suivantes : Composante 1 : Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de standards internationaux. Composante 2 : Modernisation statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données. Composante 3 : Mise à niveau et modernisation des infrastructures physiques. Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet.

Le présent avis permet de décrire les objectifs du mandat, le profil et les critères miniums relatifs au choix d'un spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG) dans le cadre de la mise en œuvre du projet HISWACA.

2. Mandat du spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG) :

La présente mission a pour objectif d'appuyer le projet HISWACA dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse aux VBG, y compris l'EAS et le HS, liées à sa mise en œuvre.

Le Consultant spécialiste en VBG a pour mission de veiller à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG dans la mise en œuvre de toutes les activités du Projet HISWACA. Plus spécifiquement, il doit contribuer à l'élaboration des éléments VBG relatifs aux TdRs pour l'actualisation des documents cadres généraux communs de sauvegardes environnementale et sociale ainsi que la préparation des instruments Environnementaux et sociaux (E&S) spécifiques. Il devra assurer l'intégration et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS telles que prévues par les documents y afférents.

3. Qualifications et expérience :

- ♦ Diplôme : détenteur d'un diplôme de Bac+5 au moins, en sciences sociales, en droit, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire ;
- ♦ Expérience générale : au moins 5 ans d'expérience (voir plus de détails aux TdRs).
- ♦ Expérience spécifique : au moins 2 ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG, les EAS/HS, et/ou la santé de la reproduction (voir plus de détails aux TdRs)

4. Procédure de sélection :

La CNTIPPEE invite les consultants individuels nationaux éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services (à travers une lettre de motivation, CV, copies des diplômes et attestation de services).

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) - Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultant du Juillet 2016, révisé en novembre 2017, en Août 2018, en

Novembre 2020 et révisé en Septembre 2023 », relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables dans le cadre de ce projet.

À l'issue de la manifestation d'intérêt, un Consultant sera retenu et consulté à partir de la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) et ce, conformément aux Règlement susmentionné.

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires via notre site web (www.cntippee-gabon.org) et par courrier électronique à (m.bouazzi@cntippee.org), une copie à (tippeegabon@cntippee.org) ou par téléphone au numéro : +241 77910071 du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 (heure locale = GMT+1).

Le pli portera la mention « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un spécialiste en VBG ».

Les Manifestations d'Intérêt écrites en français et en un seul fichier (PDF) doivent être envoyées par courrier électronique au plus tard le **30 janvier 2025 à 10h00** aux adresses ci-dessous.

Agence : CN-TIPPEE ; Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117, BP. : 22, Libreville, Gabon / Tél. : +241 77910071 / Courriels : (m.bouazzi@cntippee.org), copie à (tippeegabon@cntippee.org).